



Un nouvel environnement économique et des contraintes réglementaires

Juin 2023

LES INTERVENANTS

P : 06.84.54.39.61
T : 01.86.90.68.07
plesme@irbis-finance.com



Pierre LESME

Directeur Relations
Investisseurs



Damien POITRASSON

Responsable Relations
Investisseurs

P : 06.70.32.37.67
T : 01.86.90.28.56
dpoitrasson@irbis-finance.com

P : 06.68.00.04.66
louis-anselme.de-lamaze@actuelia.fr



**Louis-Anselme de
Lamaze**

Consultant en Actuariat





Qui sommes-nous ?

IRBIS FINANCE : EN QUELQUES MOTS

CONSEIL & ELABORATION DE SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT

IRBIS FINANCE est une société indépendante au service des Banques privées et des investisseurs institutionnels. La société conçoit à l'intention de ses clients des solutions d'investissement sur mesure.

En collaboration avec les principales institutions financières françaises et internationales, nous offrons un accès privilégié au marché, à travers un choix complet et exclusif de solutions d'investissement sur mesure.



Une équipe expérimentée

IRBIS FINANCE bénéficie du savoir-faire d'une **équipe expérimentée et reconnue** sur le marché depuis plus de 15 ans. Notre engagement est d'accompagner nos clients sur le long-terme, en toute indépendance.



Un cadre sécurisé

Avec un capital de 19M€, IRBIS FINANCE bénéficie de l'accompagnement de plusieurs acteurs majeurs du monde de l'investissement. **La société est placée sous la supervision de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**



Capital Social

19M€

Encours conseillés

5Md€

Collecte 2022

1,2Md€

Supports lancés

1300

NOTRE MÉTIER

Conseil et élaboration de solutions d'investissement
pour les professionnels du patrimoine




Le conseil
dans l'élaboration
solutions financières



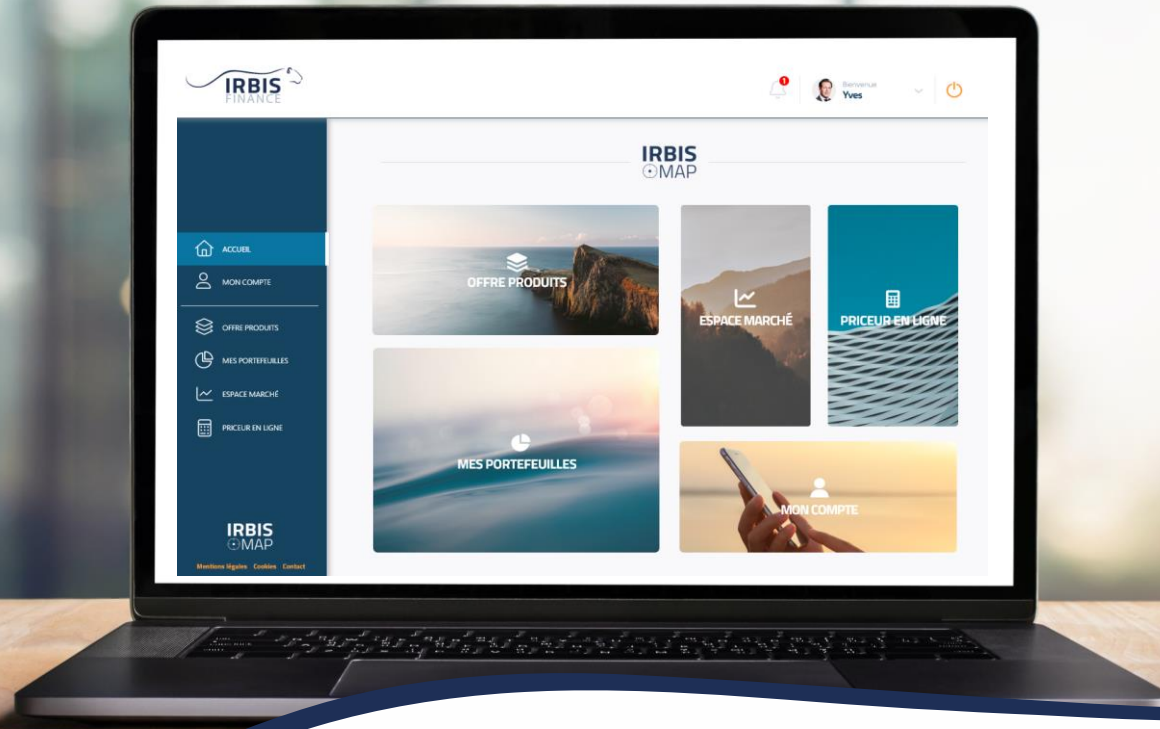

La conception
de solutions financières
sur mesure




L'accompagnement
dans la commercialisation
et le suivi des produits



IRBIS MAP



Depuis 2015, le 1^{er} outil 100% digital de suivi, de pilotage et de conception des produits d'investissement



Contexte des marchés

CONTEXTE DE MARCHÉ



LES MARCHÉS ACTIONS EUROPÉENS

Indice Euro Stoxx 50 sur 3 ans



Indice CAC 40 sur 3 ans



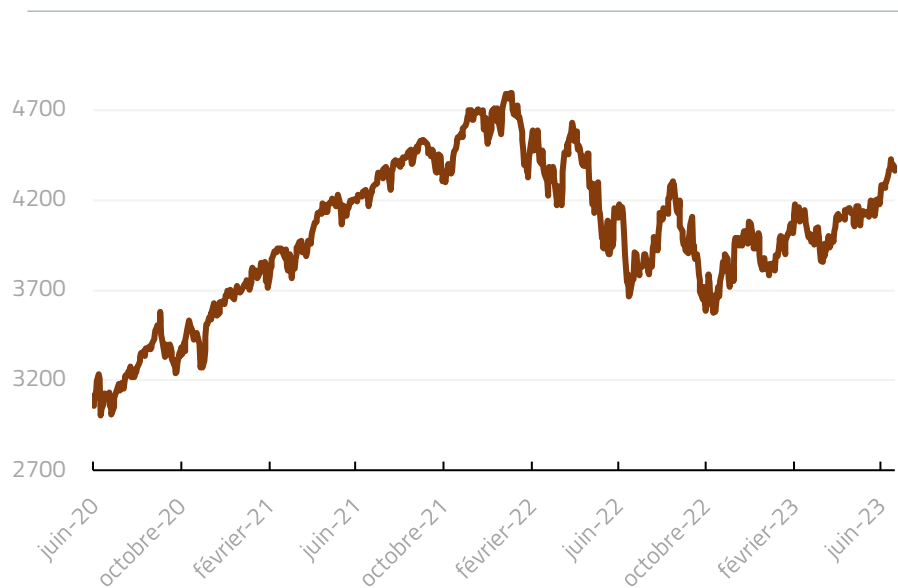
Sources : Bloomberg (au 02/05/2023). Les comparaisons présentées sont uniquement illustratives et ne constituent en aucun cas un indicateur relatif à la performance future du sous-jacent. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ce document n'a pas de valeur précontractuelle ou contractuelle. Il est remis à son destinataire à titre d'information. Les analyses et/ou descriptions contenues dans ce document ne sauraient être interprétées comme des conseils ou recommandations de la part de IRBIS FINANCE. Ce document n'a pas de valeur précontractuelle ou contractuelle. Il est remis à son destinataire à titre d'information exclusivement et ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil d'investissement.

CONTEXTE DE MARCHÉ

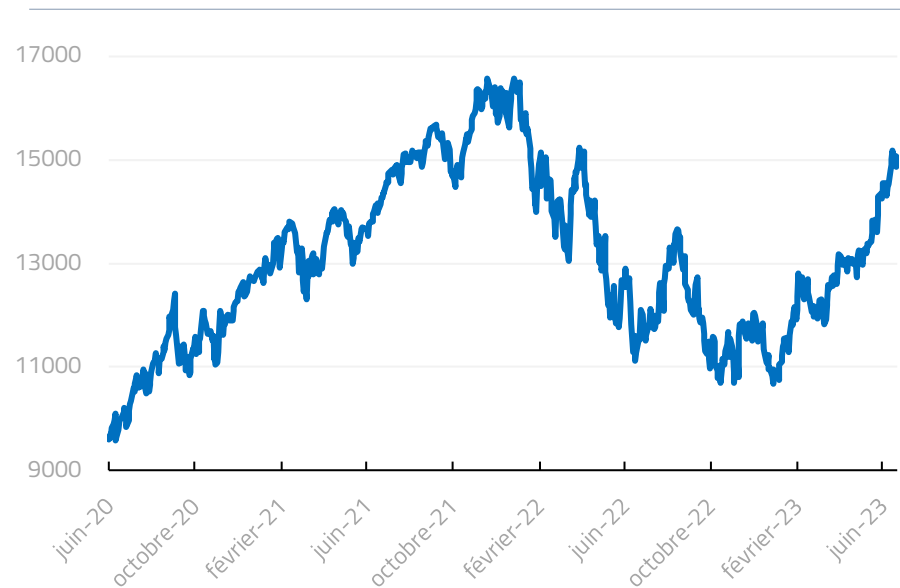


LES MARCHÉS ACTIONS AMÉRICAINS

Indice S&P 500 sur 3 ans



Indice NASDAQ sur 3 ans



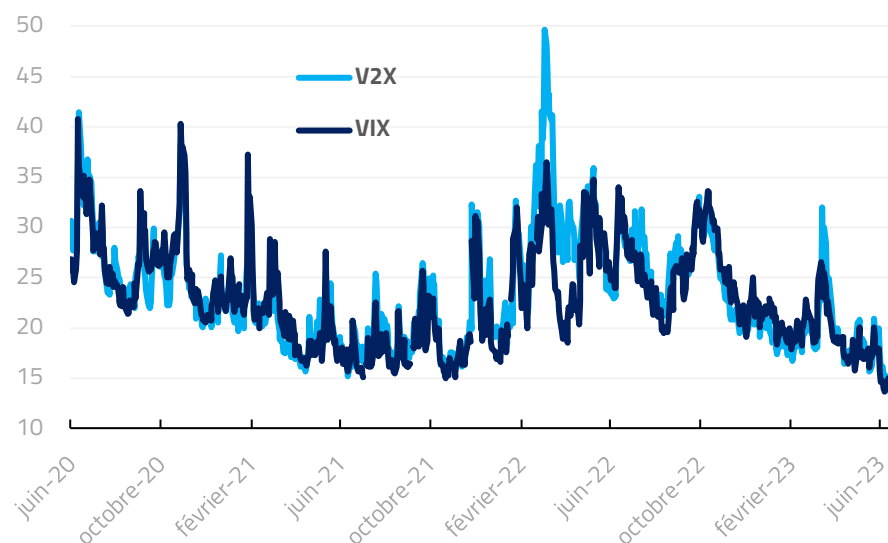
Sources : Bloomberg (au 02/05/2023). Les comparaisons présentées sont uniquement illustratives et ne constituent en aucun cas un indicateur relatif à la performance future du sous-jacent. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ce document n'a pas de valeur précontractuelle ou contractuelle. Il est remis à son destinataire à titre d'information. Les analyses et/ou descriptions contenues dans ce document ne sauraient être interprétées comme des conseils ou recommandations de la part de IRBIS FINANCE. Ce document n'a pas de valeur précontractuelle ou contractuelle. Il est remis à son destinataire à titre d'information exclusivement et ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil d'investissement.

CONTEXTE DE MARCHÉ

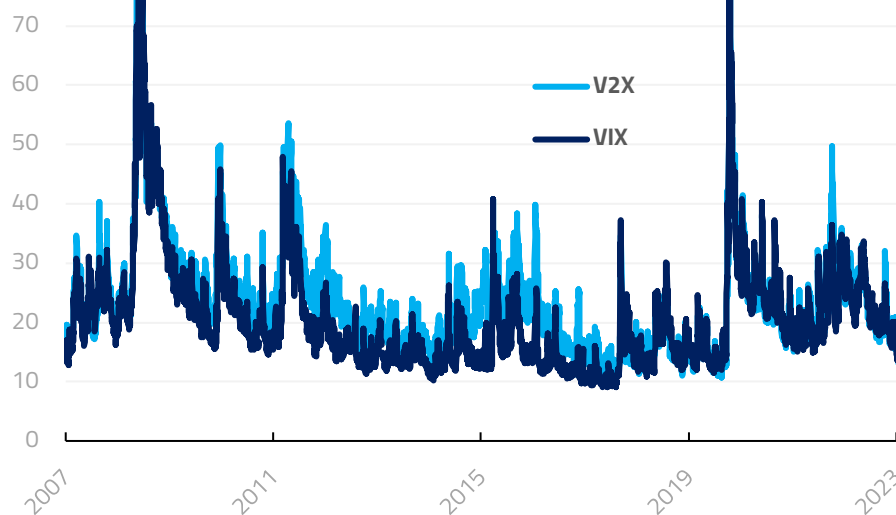


LA VOLATILITÉ

Indicateurs de volatilité sur 3 ans



Indicateurs de volatilité sur le long terme



Les indices V2X et VIX visent respectivement à mesurer la volatilité de l'EURO STOXX 50 et du S&P 500 sur un horizon temporel futur. Ils sont basés sur les prix des options en temps réel et sont conçus pour refléter les attentes du marché sur la volatilité à court et à long terme, en mesurant la racine carrée de la variance implicite entre toutes les options d'un temps donné jusqu'à l'expiration.

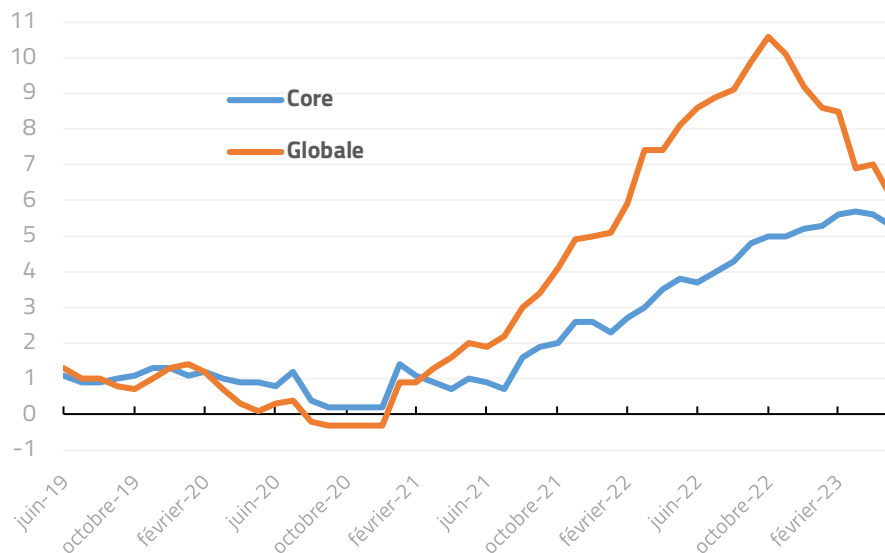
Sources : Bloomberg (au 02/05/2023). Les comparaisons présentées sont uniquement illustratives et ne constituent en aucun cas un indicateur relatif à la performance future du sous-jacent. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ce document n'a pas de valeur précontractuelle ou contractuelle. Il est remis à son destinataire à titre d'information. Les analyses et/ou descriptions contenues dans ce document ne sauraient être interprétées comme des conseils ou recommandations de la part de IRBIS FINANCE. Ce document n'a pas de valeur précontractuelle ou contractuelle. Il est remis à son destinataire à titre d'information exclusivement et ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil d'investissement.

CONTEXTE DE MARCHÉ

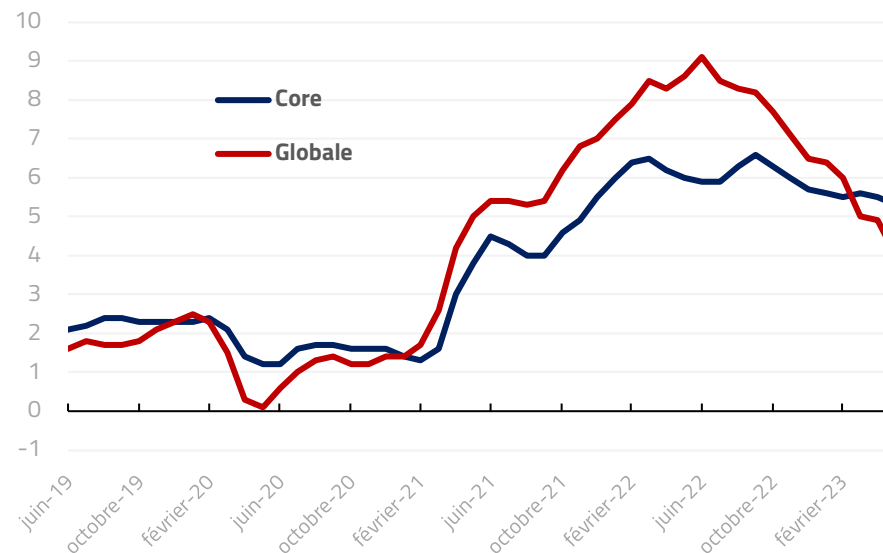


INFLATION

Inflation Zone Européenne sur 4 ans



Inflation US sur 4 ans



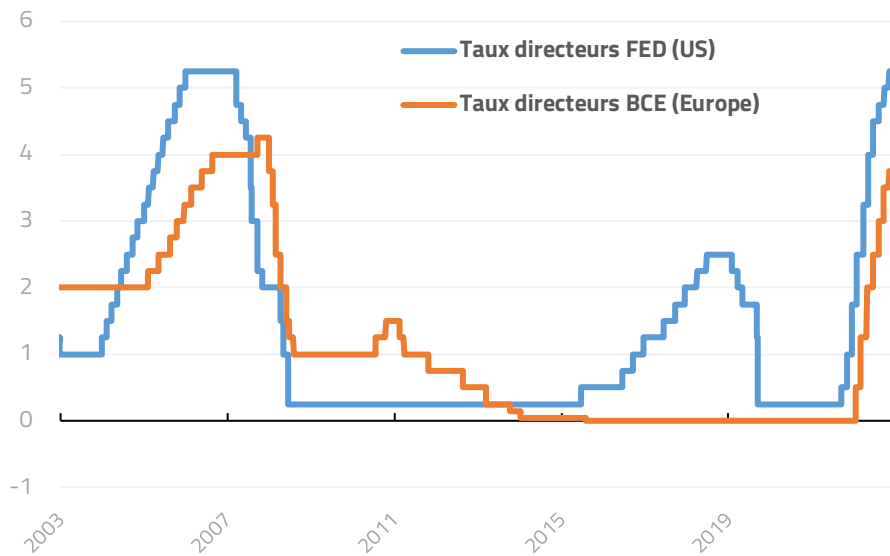
Sources : Bloomberg (au 02/05/2023). Les comparaisons présentées sont uniquement illustratives et ne constituent en aucun cas un indicateur relatif à la performance future du sous-jacent. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ce document n'a pas de valeur précontractuelle ou contractuelle. Il est remis à son destinataire à titre d'information. Les analyses et/ou descriptions contenues dans ce document ne sauraient être interprétées comme des conseils ou recommandations de la part de IRBIS FINANCE. Ce document n'a pas de valeur précontractuelle ou contractuelle. Il est remis à son destinataire à titre d'information exclusivement et ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil d'investissement.

CONTEXTE DE MARCHÉ

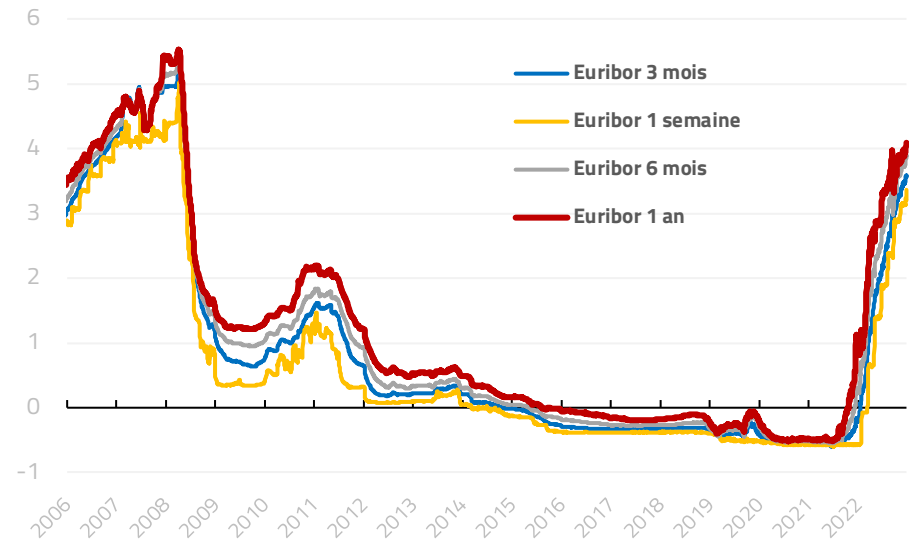


TAUX DIRECTEURS ET INTERBANCAIRES

Taux directeurs



Euribors



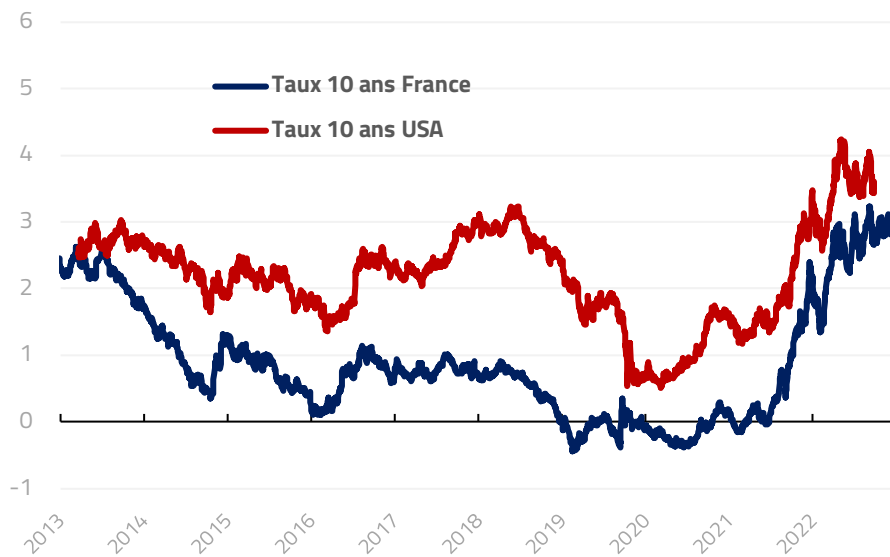
Sources : Bloomberg (au 02/05/2023). Les comparaisons présentées sont uniquement illustratives et ne constituent en aucun cas un indicateur relatif à la performance future du sous-jacent. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ce document n'a pas de valeur précontractuelle ou contractuelle. Il est remis à son destinataire à titre d'information. Les analyses et/ou descriptions contenues dans ce document ne sauraient être interprétées comme des conseils ou recommandations de la part de IRBIS FINANCE. Ce document n'a pas de valeur précontractuelle ou contractuelle. Il est remis à son destinataire à titre d'information exclusivement et ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil d'investissement.

CONTEXTE DE MARCHÉ

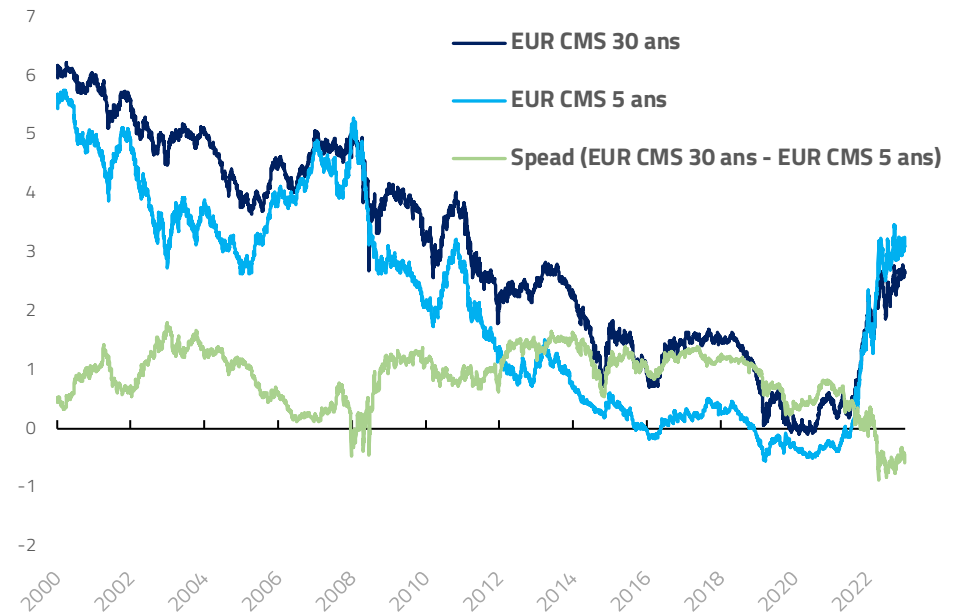


TAUX D'INTÉRÊTS

Taux 10 ans Américain vs Taux 10 ans Français



Taux EUR CMS 30 ans vs EUR CMS 5 ans



Sources : Bloomberg (au 02/05/2023). Les comparaisons présentées sont uniquement illustratives et ne constituent en aucun cas un indicateur relatif à la performance future du sous-jacent. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ce document n'a pas de valeur précontractuelle ou contractuelle. Il est remis à son destinataire à titre d'information. Les analyses et/ou descriptions contenues dans ce document ne sauraient être interprétées comme des conseils ou recommandations de la part de IRBIS FINANCE. Ce document n'a pas de valeur précontractuelle ou contractuelle. Il est remis à son destinataire à titre d'information exclusivement et ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil d'investissement.

CONTEXTE DE MARCHÉ

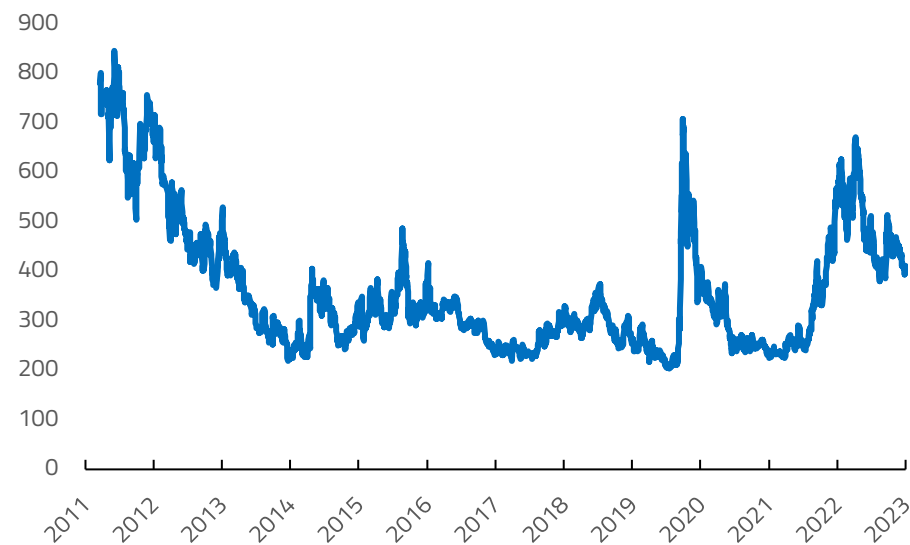


MARCHÉS OBLIGATAIRES (SPREADS DE CREDIT)

Indice iTraxx Main Europe Générique



Indice iTraxx Cross Over Générique 5 ans



Sources : Bloomberg (au 02/05/2023). Les comparaisons présentées sont uniquement illustratives et ne constituent en aucun cas un indicateur relatif à la performance future du sous-jacent. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ce document n'a pas de valeur précontractuelle ou contractuelle. Il est remis à son destinataire à titre d'information. Les analyses et/ou descriptions contenues dans ce document ne sauraient être interprétées comme des conseils ou recommandations de la part de IRBIS FINANCE. Ce document n'a pas de valeur précontractuelle ou contractuelle. Il est remis à son destinataire à titre d'information exclusivement et ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil d'investissement.



Quelles solutions ?



SÉRÉNITÉ COUPON JUIN 2023

EN QUELQUES MOTS



Une garantie intégrale du capital à maturité (hors défaut de l'émetteur)



Une liquidité quotidienne



Un coupon annuel minimum garanti et évolutif en fonction de l'évolution de l'EURIBOR 3 M



Un remboursement anticipé possible à partir de la fin de l'année 1

Sources : Bloomberg L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, IRBIS FINANCE n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

SÉRÉNITÉ COUPON JUIN 2023



CARACTÉRISTIQUES



Maturité
Entre 1 et 8 ans



Fréquence de rappel anticipé
A date anniversaire au gré de l'émetteur



Sous-jacent de référence
Euribor 3 mois



Fréquence de distribution des coupons
Au moment du rappel anticipé



Coupon annuel
EURIBOR 3 MOIS avec Minimum de **4,30%**
et Maximum de **5,80%**



Devise
EUR



Garantie du capital à échéance
Oui



Liquidité
Quotidienne

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT



Une liquidité quotidienne et une garantie intégrale du capital à l'échéance (hors défaut / faillite de la banque émettrice)



Un coupon annuel évolutif sécurisé à chaque date anniversaire, égal au taux Euribor 3 mois avec un minimum de 4,30% et un maximum de 5,80%



Le produit peut être remboursé par anticipation au gré de l'émetteur chaque année à partir de l'année 1.

L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial, ainsi que l'ensemble des coupons.

Exposition au défaut ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et/ou du garant du produit.

FONCTIONNEMENT

COUPONS ANNUELS

Chaque année au début de la période d'intérêts, l'investisseur sécurise :

Un coupon égal au taux Euribor 3 mois, avec un minimum annuel de 4,30% et un maximum de 5,80%

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

À chaque date anniversaire jusqu'à la maturité, le produit peut être remboursé par anticipation au gré de l'émetteur, l'investisseur reçoit alors :

**100% du capital initial
+ la somme des coupons accumulés**

REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

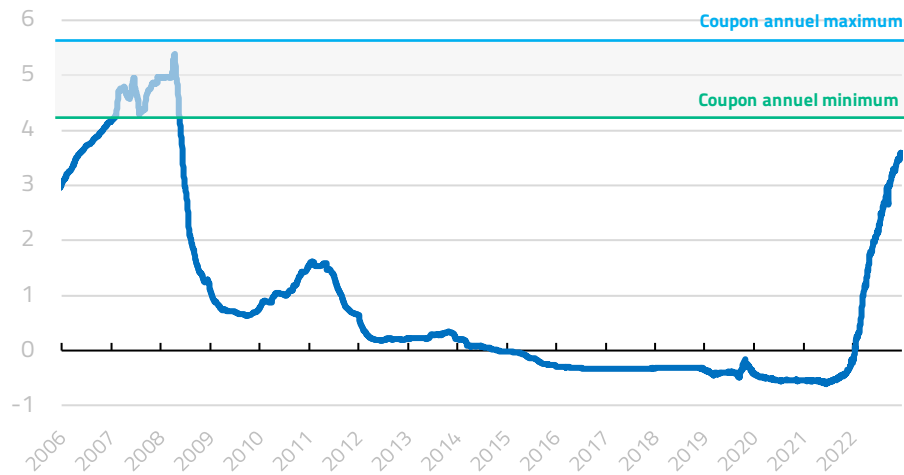
En l'absence de remboursement anticipé en cours de vie et hors défaut / faillite de la banque émettrice, l'investisseur reçoit à maturité :

100% du capital initial + la somme des coupons accumulés

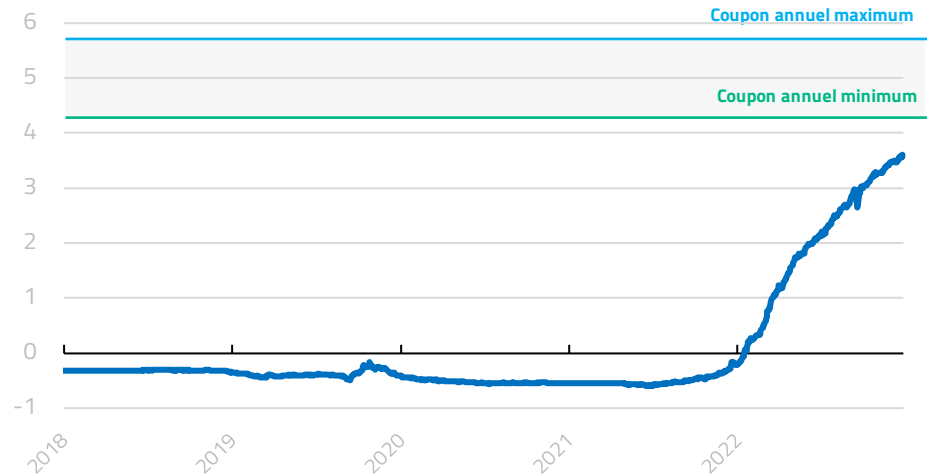
Sources : Bloomberg L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, IRBIS FINANCE n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

SÉRÉNITÉ COUPON JUIN 2023 - VISUALISATION

ÉVOLUTION DE L'EURIBOR 3 MOIS DEPUIS 1999



ÉVOLUTION DE L'EURIBOR 3 MOIS SUR 5 ANS



Sources : Bloomberg L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, IRBIS FINANCE n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

LISTE NON-EXHAUSTIVE DES RISQUES



Valeur de marché en cours de vie : La valeur de marché et le rendement attendu, peuvent être influencés par divers facteurs dont tous ou certains peuvent être imprévisibles (qui peuvent eux-mêmes se contrebalancer ou s'amplifier les uns les autres), tel que la fluctuation de la valeur du/des sous-jacent(s), les évènements économiques, financiers, politiques, réglementaires ou judiciaires pouvant affecter l'Émetteur, le(s) sous-jacent(s) ou les marchés financiers dans leur ensemble, les taux d'intérêt et de rendement en vigueur sur les marchés en général, le temps restant jusqu'à la Date d'Échéance et la solvabilité de l'Émetteur. De tels facteurs peuvent entraîner un prix de négociation des Certificats inférieur à la Valeur Nominale. Sur le marché secondaire, une fourchette achat/vente s'applique généralement. En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.

L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur en tant que Garant de l'Émetteur et de la formule (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).

Ce produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La présentation de l'instrument financier réalisée n'est pas exhaustive. Elle ne constitue pas une commercialisation ni une recommandation d'achat ou de vente personnalisée d'instrument financier (conseil en investissement). Avant de souscrire ou d'acheter un instrument financier, le client potentiel doit prendre connaissance des documents réglementaires qui incluent notamment l'ensemble des risques connus liés à l'investissement envisagé. Ces risques peuvent inclure l'existence de perte importante ou totale de l'investissement réalisé voire d'engagements financiers complémentaires, selon leur nature.



COUPON INFLATION JUIN 2023

COUPON INFLATION JUIN 2023



CARACTÉRISTIQUES



Maturité
5 ans



Fréquence de distribution
Annuelle



Sous-jacent de référence
Inflation Europe hors Tabac



Devise
EUR



Coupon annuel
100% de l'inflation Européenne hors tabac avec un minimum de 0%



Liquidité
Quotidienne



Garantie du capital à échéance
Oui



Emetteur
Banque notée minimum **A**

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT



Une liquidité quotidienne et une garantie intégrale du capital à l'échéance (hors défaut / faillite de la banque émettrice).



Un coupon évolutif à chaque date de paiement, égal à **100%** de l'inflation Européenne (hors tabac).



Obligation Senior d'une banque émettrice. Etant émise par une banque, cette Note est 100% liée au risque de celle-ci.

Exposition au défaut ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et/ou du garant du produit.

FONCTIONNEMENT

ANNÉE 1 À 5 : VERSEMENT D'UN COUPON ÉVOLUTIF

Chaque année, l'investisseur perçoit :

**Un coupon égal à 100% de l'inflation Europe (hors Tabac)
avec un minimum de 0%**

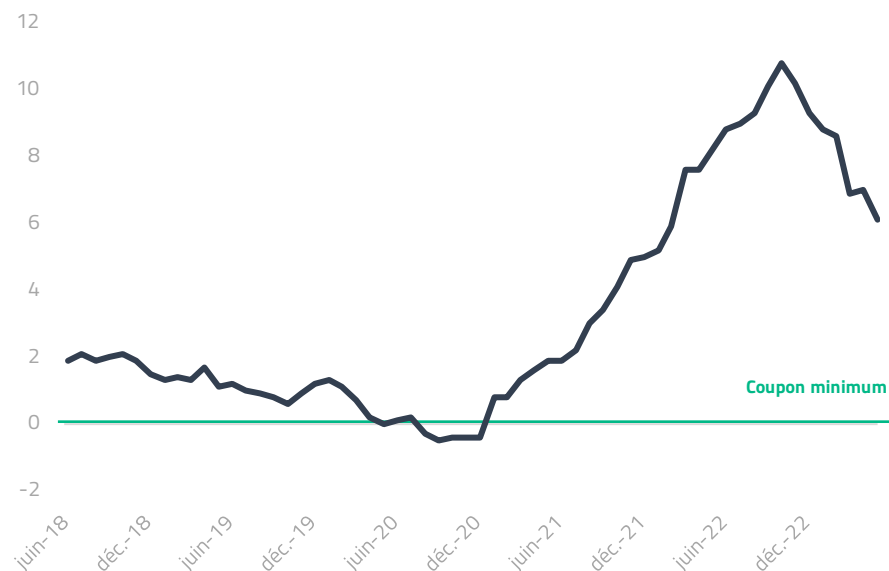
REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

Un remboursement du capital initial à l'échéance, hors défaut / faillite de la banque émettrice.

NIVEAU DE L'INFLATION

Année	Inflation Européenne hors Tabac
2023	6,10%
2022	8,20%
2021	1,90%
2020	0,00%
2019	1,10%
2018	1,80%
2017	1,40%

ÉVOLUTION INFLATION EUROPE HORS TABAC SUR 5 ANS

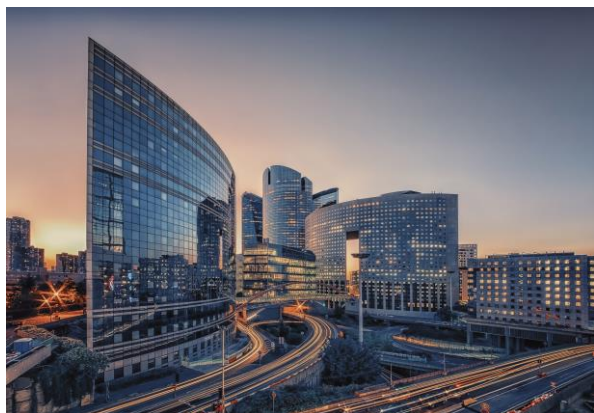


Sources : Bloomberg L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, IRBIS FINANCE n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.



TARGET COUPON JUIN 2023

TARGET COUPON JUIN 2023



CARACTÉRISTIQUES

 Maturité De 3 à 10 ans maximum	 Fréquence de constatation Annuelle
 Sous-jacent de référence EUR CMS 30 ans – EUR CMS 5 ans	 Devise EUR
 Remboursement anticipé Possible à partir de l'année 3	 Liquidité Quotidienne
 Coupons 8% garantis les années 1 et 2 Puis EUR CMS 30 ans – EUR CMS 5 ans	 Garantie du capital à échéance Oui

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT



Si lors d'une date de paiement de coupon, la somme des coupons accumulés atteint 17%, le support est automatiquement remboursé par anticipation.
(2 coupons annuels garantis + 1,00% de coupons accumulés)



Deux coupons de **8%** garantis les deux premières années + un coupon annuel évolutif à partir de l'année 3 égal à **la différence** entre le EUR CMS 30 ans et le EUR CMS 5 ans



Une liquidité quotidienne et une garantie intégrale du capital à l'échéance (hors défaut / faillite de la banque émettrice)
Obligation Senior d'une banque émettrice. Etant émise par une banque, cette Note est 100% liée au risque de celle-ci.

Exposition au défaut ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et/ou du garant du produit.

TARN – FONCTIONNEMENT

VERSEMENT DES COUPONS GARANTIS (ANNÉES 1 ET 2)

Les années 1 et 2, l'investisseur sécurise :

Un coupon annuel garanti de 8%

Les coupons sont versés à terme échu (lors du remboursement anticipé ou à maturité).

MÉCANISME DE COUPON CONDITIONNEL

A chaque date de constatation **à partir de l'année 3**, l'investisseur sécurise :

Un coupon égal à EUR CMS 30 ans - EUR CMS 5 ans avec un minimum annuel de 0,00%

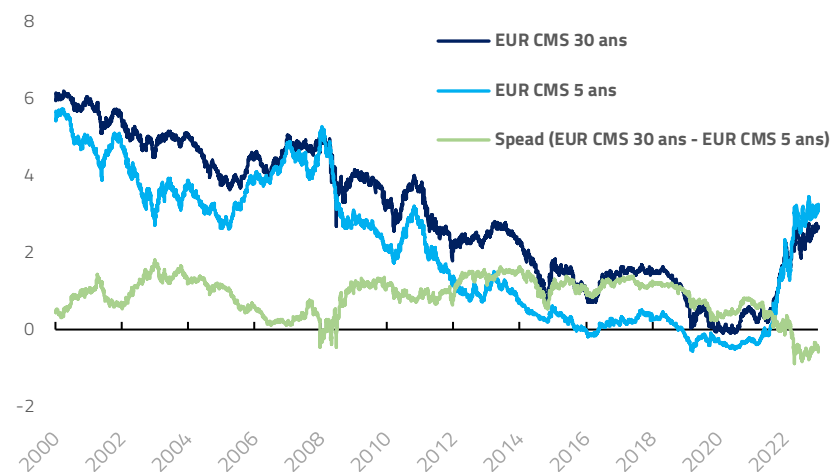
REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

De l'année 3 jusqu'à maturité (année 10), le produit peut être remboursé par anticipation :

**100% du capital initial
+ la somme des coupons accumulés**

Target = 17%
(2 coupons annuels garantis + 1,00% de coupons accumulés)

SPREAD DE TAUX : VISUALISATION



Sources : Bloomberg L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, IRBIS FINANCE n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

LISTE NON-EXHAUSTIVE DES RISQUES



Valeur de marché en cours de vie : La valeur de marché et le rendement attendu, peuvent être influencés par divers facteurs dont tous ou certains peuvent être imprévisibles (qui peuvent eux-mêmes se contrebalancer ou s'amplifier les uns les autres), tel que la fluctuation de la valeur du/des sous-jacent(s), les événements économiques, financiers, politiques, réglementaires ou judiciaires pouvant affecter l'Émetteur, le(s) sous-jacent(s) ou les marchés financiers dans leur ensemble, les taux d'intérêt et de rendement en vigueur sur les marchés en général, le temps restant jusqu'à la Date d'Échéance et la solvabilité de l'Émetteur. De tels facteurs peuvent entraîner un prix de négociation des Certificats inférieur à la Valeur Nominale. Sur le marché secondaire, une fourchette achat/vente s'applique généralement. En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.

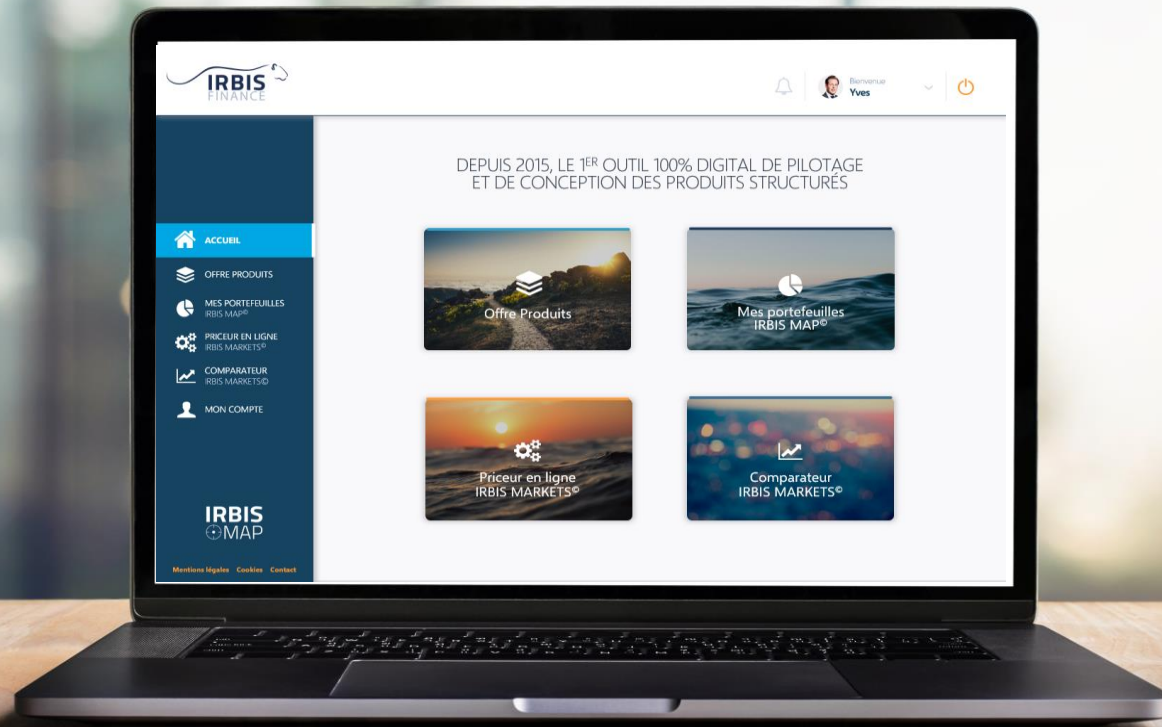
L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur en tant que Garant de l'Émetteur et de la formule (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).

Ce produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La présentation de l'instrument financier réalisée n'est pas exhaustive. Elle ne constitue pas une commercialisation ni une recommandation d'achat ou de vente personnalisée d'instrument financier (conseil en investissement). Avant de souscrire ou d'acheter un instrument financier, le client potentiel doit prendre connaissance des documents réglementaires qui incluent notamment l'ensemble des risques connus liés à l'investissement envisagé. Ces risques peuvent inclure l'existence de perte importante ou totale de l'investissement réalisé voire d'engagements financiers complémentaires, selon leur nature.



Retrouvez ce produit sur IRBIS MAP ©

DEPUIS 2015, LE 1^{ER} OUTIL 100% DIGITAL DE SUIVI, DE PILOTAGE
ET DE CONCEPTION DES PRODUITS STRUCTURÉS



Connectez vous sur www.irbis-finance.com





Introduction

Introduction



- Pour assurer son développement et sa pérennité à long terme, la gestion des ressources financières est nécessaire pour une entreprise.
- En particulier, la gestion financière d'une entreprise d'assurance, spécifique avec son cycle inversé de production, revêt une importance toute particulière car son portefeuille d'actifs financiers doit couvrir ses engagements. La gestion financière repose principalement sur la gestion Actif-Passif.
- Cette gestion Actif-Passif doit se faire dans un environnement économique et financiers très volatile.
- Les enjeux induits par la gestion d'actif/passif des organismes d'assurance induisent un **contrôle permanent de la part du régulateur** (ACPR).

Introduction

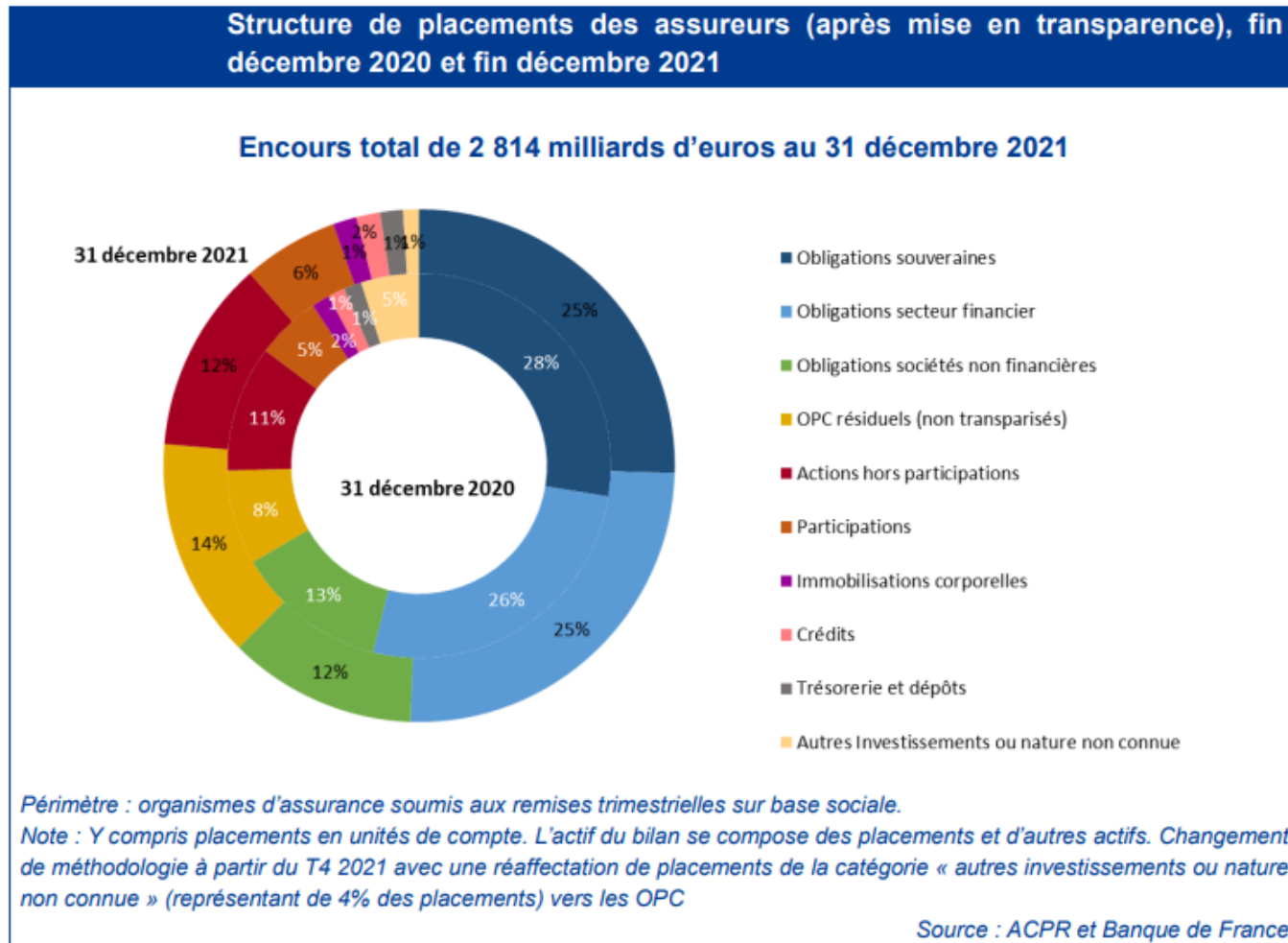


La gestion Actif / Passif est régie par un certain nombre de contraintes :

- Le rendement cible pour financer le taux technique, le taux servi, ...
- La liquidité suffisante pour les engagements : duration/maturité et comportement des assurés (sorties)
- Une allocation cible : notations cibles, émetteurs ESG, choix d'actifs prédéfinis contractuellement, gestion des réinvestissements
- Le pilotage du résultat : gestion des plus ou moins-values latentes, distribution du résultat au travers de la Participation aux bénéfices
- Le risque accepté et l'environnement financier : dispositions en cas de variations du marché (hausse/baisse de taux, chocs boursiers...)
- **La Solvabilité** – optimisation du coût de capital (SCR Marché)

Introduction

L'assureur peut investir dans différents types de placements financiers :



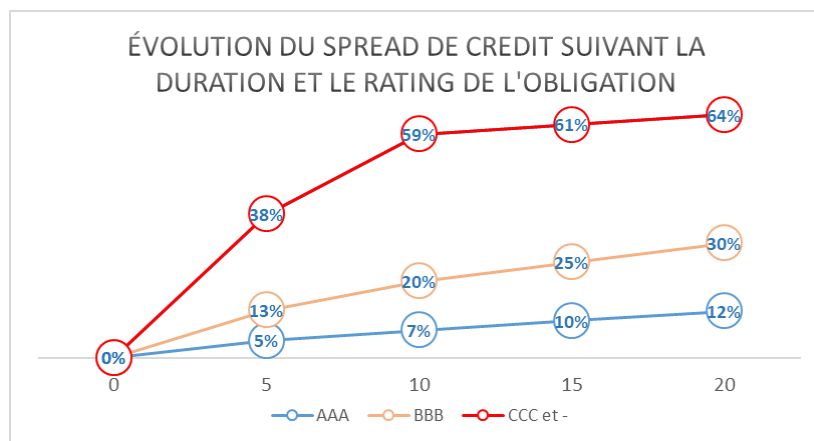
Introduction

- Ces placements exposent l'organisme à des rendements et à des risques de perte.
- Les règles de Solvabilité impose une analyse et une mesure approfondie des risques sous-jacents à chaque type de placement à des fins d'optimisation du coût du capital (SCR).
- La Formule Standard donnée par la Règlementation Solvabilité II propose une appréhension et une mesure du risque sous forme de structure modulaire en fonction des risques auxquels on s'expose.
- Les actifs financiers interviennent dans le calcul du SCR Marché. Celui-ci mesure l'exposition des organismes aux risques financiers.
- Il regroupe différentes catégories de risques :
 - La baisse du marché de l'immobilier ;
 - La baisse du cours des actions ;
 - La hausse ou la baisse de la courbe des taux sans risque ;
 - La variation du spread de taux entre les obligations d'entreprises et la courbe des taux sans risque ;
 - L'évolution des taux de changes ;
 - Les risques liés à la concentration des investissements financiers.
- Chaque ligne d'actif est « choquée » en fonction de sa nature et de sa valeur de marché.

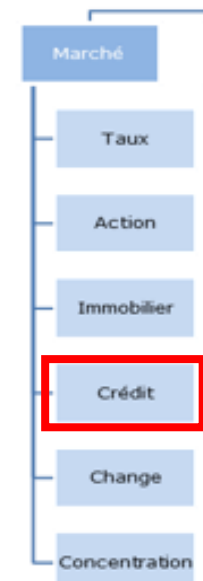
Introduction

- Le risque de Crédit traduit la dégradation du profil de risque de l'émetteur
- La pénalité appliquée est plus élevée si l'émetteur est mal noté : une obligation notée BBB sera plus fortement pénalisée qu'une obligation notée AAA.
- Une obligation arrivant à échéance dans 20 ans sera plus couteuse en termes de SCR qu'une obligation arrivant à échéance dans 5 ans.
- Le risque de crédit sur les obligations souveraines est considéré comme inexistant.
- Pour calculer le SCR associé aux différents types d'actifs soumis au risque de crédit, la formule suivante est utilisée :

$$\text{Valeur de marché} * F(\text{duration, notation})$$



→ Le choix d'obligation à risque plus élevé (et donc souvent meilleur rendement) coûtera plus cher en capital pour risque.





Les risques liés aux principaux supports d'investissements

Les risques liés aux principaux supports d'investissements

Support d'investissement	Sous-module de risque	Facteur influençant le risque	Commentaires
Obligation d'Etat	SCR Taux (exonéré de SCR Spread et concentration)	Echéance de l'investissement	Support le moins gourmand en capital, mais au rendement très faible
Obligation à taux fixe	SCR Taux, Spread, et Concentration	Échéance de l'investissement, notation de l'émetteur, diversification de l'actif	Peut apporter un rendement intéressant, mais les facteurs influençant le risque doivent être étudiés soigneusement
Obligation à taux variable	SCR Spread, Concentration et Taux selon la structure du produit	Échéance de l'investissement, notation de l'émetteur, diversification de l'actif	La variabilité du taux permet d'être moins exposé au risque
Obligation convertible	SCR Taux, Spread, Concentration et Action	Échéance, notation, diversification de l'actif	Une partie de l'OC est soumise aux risques obligataires, l'autre au risque Action

Les risques liés aux principaux supports d'investissements

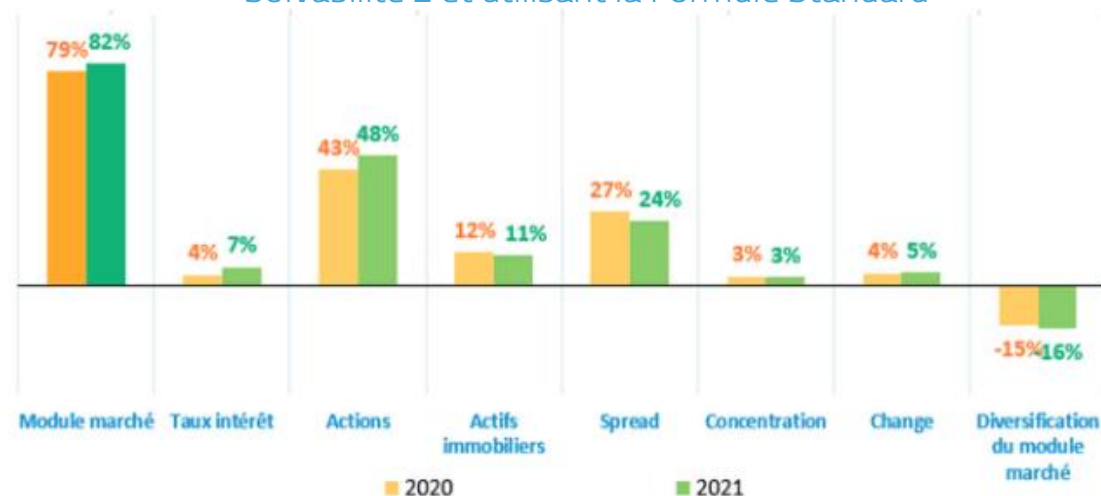
Support d'investissement	Sous-module de risque	Facteur influençant le risque	Commentaires
Action	SCR Action et Concentration	Type d'émetteur et tendance des marchés boursiers	Le coût en capital est important mais le rendement peut être élevé
SCI	SCR Immobilier, action et concentration	Tendance des marchés boursiers	Actif peu risqué mais peu liquide
Compte à terme	SCR Taux et Concentration	Échéance de l'investissement	Traiter comme une obligation. Peu rapidement aggraver le risque de concentration
Livret	SCR Taux, Spread et Concentration	Type d'émetteur et diversification de l'actif	Liquide mais peu rentable
OPCVM	Tous les sous-modules	Structure de l'OPCVM	Les actifs des OPCVM sont transparisés pour analyser le risque lié à l'investissement

Les risques liés aux principaux supports d'investissements

Quelques chiffres de marché

82% La contribution du SCR Marché au SCR global pour l'ensemble des organismes Solvabilité 2 utilisant la Formule Standard en 2021 (79% en 2020)

Décomposition du risque de marché en 2021 pour les organismes soumis à Solvabilité 2 et utilisant la Formule Standard



Source: Rapport chiffres marché banque assurance 2021, ACPR

Au global, le SCR Marché représente entre **10% et 20%** de la valeur de marché des placements sur le marché.



Evolutions et opportunités

Évolutions et opportunités

- La Règlementation donne un cadre, un référentiel dont le but est de refléter de façon plus juste les risques portés par les organismes.
- Il est donc naturel et même essentiel que les textes évoluent, notamment pour être en accord avec les variations de contexte socio-économique et répondre aux besoins de marché :
 - **Nouveaux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)**
 - **Clause de revoyure** : le parlement et le conseil de l'Union doivent se pencher prochainement sur la révision de la Directive Solvabilité 2.

→ A quoi faut-il se préparer ?

Evolution et opportunités



Critères ESG

- L'importance croissante de la **problématique environnementale, sociale et gouvernementale** a conduit les autorités publiques européennes à **augmenter l'exigence en matière de reporting extra-financier** pour les sociétés.
- En particulier, **les assurances et les mutuelles françaises** sont soumises depuis peu à des réglementations européennes et françaises dont les principaux objectifs résident dans **la transparence des reporting et la prise en compte de ces enjeux** en interne.
- Le contexte réglementaire en matière de « Durabilité » peut se répartir selon 2 axes :
 - Les réglementations en vigueur ;
 - Les réglementations à venir.

Evolutions et opportunités



Critères ESG

Règlementations en vigueur

- **Taxonomie (UE)** : concerne l'établissement d'un langage européen définissant les activités économiques durables « éligibles » et « alignées » selon des critères techniques fixés, ainsi que le renforcement de la transparence.
- **Directive SFDR (UE)** : vise à établir des règles communes et harmonisées pour les acteurs des marchés financiers. Elle établit une série de nouvelles exigences de transparence en matière de finance durable au niveau de l'entité et des informations précontractuelles, notamment via l'identification des actifs durables (art. 8 et art.9).
- **Directive NFRD (UE) / DPEF (France)** : la DPEF constitue une transposition en droit français de la Directive NFRD. Elle prévoit la présentation d'une Déclaration de Performance Extra-Financière, portant sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité des grandes entreprises..
- **Loi Energie Climat Décret d'application de l'article 29 (France)** : prévoit la rédaction d'un rapport dédié pour les entreprises financières françaises portant sur l'intégration des enjeux climatiques et de la biodiversité au sein de la politique d'investissement, de la gestion des risques et de la gouvernance.
- **Solvabilité 2 – Piliers 2 et 3** : intégration des risques en matière de durabilité dans la gouvernance des entreprises d'assurance et dans l'évaluation du BGS.

Règlementations à venir

- **Directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) (UE)** remplacera la directive NFRD en étendant le périmètre d'application à davantage d'entreprises, et en précisant les éléments attendus concernant le point de vue environnemental, social et de gouvernance, sur la base des réglementations européennes en vigueur.
- **Solvabilité 2 – Pilier 1** : proposition de révision du traitement prudentiel concernant les expositions liées aux actifs à enjeux environnementaux et la revue périodique du SCR CAT NAT dans un contexte évolutif.
- **Solvabilité 2 – ORSA climatique** : vise à intégrer les risques de durabilité dans l'ORSA notamment concernant le calcul du BGS et via l'utilisation de scénarios imposés matérialisant le risque climatique.

Evolution et opportunités



Revue Solvabilité II

- Dans le contexte socio-économique actuel, la commission Européenne propose plusieurs adaptations de la norme Solvabilité II :
- Risque de taux d'intérêt : il s'agit de mieux prendre en compte l'environnement de taux bas (voire négatifs) et d'adapter la directive à la réalité des marchés. Cette évolution passera par plusieurs étapes :
 - Modification progressive du choc de taux utilisé pour les calculs de SCR en tenant compte de facteurs multiplicatif et additif dans les scénarios à la hausse et à la baisse.
 - Modification progressive de la méthode d'extrapolation de la courbe des taux sans risque (période de transition s'étalant jusqu'en 2031).
 - Modification des coefficients de corrélation entre les SCR de spread de crédit et les SCR de taux lorsque ce dernier résulte du choc à la baisse (passage de 50% à 25%).

Evolution et opportunités



Revue Solvabilité II

- **Risque de spread de crédit** : il est ici envisagé d'augmenter l'efficacité de l'Ajustement pour Volatilité en l'augmentant et en tenant compte des expositions propres à chaque assureur.
- **Risque actions** : il s'agit là de soutenir l'investissement en actions aux moyens de deux leviers d'action :
 1. L'élargissement du spectre d'actions de l'ajustement symétrique passant de +/- 10% à +/- 17%
 2. L'élargissement des critères d'éligibilité de la classe d'investissement long terme en actions qui permet un traitement SCR favorable.
- **Risque de contrepartie** :
 - Mieux aligner le calibrage dans le cas de prêts hypothécaires avec le cadre applicable au risque de crédit dans le secteur bancaire,
 - Mieux prendre en compte les techniques d'atténuation du risque dans le cas des cessions en réassurance.



Se préparer en examinant les impacts envisagés sur les calculs d'indicateurs prudentiels.





**Obligations à clauses de remboursement anticipés : Quel Calcul de
SCR ?**

Obligations à clauses de remboursement anticipé

- Face à un marché en perpétuelle évolution pour faire face aux enjeux économiques et financiers, la réglementation évolue également en conséquence.
- L'environnement de taux d'intérêt connaît des fluctuations significatives entraînant un certain nombre de défis et d'opportunités pour les assureurs.
- De plus en plus produits financiers répondent à ces problématiques de marché.
- Il est nécessaire de bien approfondir leur analyse pour comprendre le(s) risque(s) sous-jacent(s).

Obligations à clauses de remboursement anticipé

- Prenons l'exemple de produits exposés aux **risques de taux** et de **crédit**.
- La séquence des flux intervient dans les calculs de SCR taux et de SCR de crédit.
 - Pour le calcul de **SCR taux** : il faut revaloriser le produit en tenant compte de chocs sur la courbe des taux sans risques.
 - Le calcul du **SCR de crédit** y fait appel indirectement : il s'agit d'un choc en pourcentage sur la valeur du produit. Ce dernier est donné dans des tableaux en fonction :
 - De la catégorie de l'obligation,
 - De sa sensibilité en année,
 - De sa notation.



La réglementation stipule que le calcul doit tenir compte de la probabilité de ne pas exercer l'option de rachat avant maturité sans en préciser les modalités.

Obligations à clauses de remboursement anticipé

- Les chocs à appliquer au titre du SCR de crédit se calcule à partir du rating et de la sensibilité.
 - Alors, par exemple la sensibilité des produits « callables » dépend des modalités de valorisation de l'actif :
 - De son échéancier de flux, et donc des dates :
 - D'activation de l'option de rachat,
 - De maturité,
 - Autre date entre ces deux-là..
 - De la courbe des taux d'actualisation appliquée.
- Le calcul dépend donc des montants et dates de tombée de coupons et du remboursement.
- La valorisation d'un capital pour risque au regard de telles options de placement peut paraître compliquée. Cependant, lorsque les risques sous-jacents sont bien analysés et valorisés, de telle opportunités de placements peuvent être très intéressantes en particulier sur le montant de l'exigence de capital.



Conclusion

Conclusion

- La gestion financière des organismes d'assurance repose principalement sur la gestion Actif / Passif.
- Face à des défis socio-économiques en perpétuelles évolutions, les réglementations s'adaptent, tout comme les offres du marché.
- Le Directeur Général, pour prendre ses décisions doit :
 - S'informer des grandes évolutions attendues en termes de réglementation et les appréhender,
 - S'assurer des risques sous-jacents associés aux différents placements financiers envisagés pour ne pas se priver d'opportunités qui pourraient être intéressantes.
- La réelle attente du régulateur vis-à-vis des Dirigeants Effectifs est que ces derniers travaillent de façon prudente.



Bien connaître ses risques et notamment ceux liés aux produits sur lesquels on investit afin de pouvoir saisir les opportunités du marché sans mettre en danger sa solvabilité.



**58 avenue Hoche
75008 PARIS**



irbis@irbis-finance.com



01.86.90.02.29



www.irbis-finance.com

IRBIS SOLUTIONS - SAS au capital de 1.335.000 € - RCS PARIS : 891 835 126
IRBIS SOLUTIONS est détenue à 100% par la société IRBIS FINANCE SAS, société au capital de 19 043 093,70 €.

IRBIS SOLUTIONS - Siège social : 58 avenue Hoche, 75008 Paris - SAS au capital de 1.335.000 € - RCS PARIS 891 835 126. IRBIS SOLUTIONS est détenue à 100% par la société IRBIS FINANCE SAS, société au capital de 19 043 093,70 €. IRBIS SOLUTIONS SAS est une société enregistrée à l'ORIAS sous le n° 21003488 en qualité de courtier en assurance (exerçant sous les modalités du b de l'article L.520-1 II du code des assurances) - nous tenons à votre disposition sur simple demande la liste de nos fournisseurs actifs - et de Conseil en Investissements Financiers (enregistré sous le numéro 21003488 et membre de la CNCGP, association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers). Service réclamation : IRBIS SOLUTIONS, 58 avenue Hoche, 75008 Paris. Tel : 01.86.90.02.29. En sa qualité de courtier en assurance, soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09. En sa qualité de conseiller en investissements financiers, soumis au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers sise 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02.

Cette présentation est destinée aux clients professionnels et aux conseillers en investissements financiers qui possèdent l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus, au sens de l'article L. 533-16 du code monétaire et financier. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client, il est susceptible d'être modifié ultérieurement. La présentation des instruments financiers réalisée dans le présent document n'est pas exhaustive. Elle ne constitue pas une commercialisation ni une recommandation d'achat ou de vente personnalisée d'instrument financier (conseil en investissement). Avant de souscrire ou d'acheter un instrument financier, le client potentiel doit prendre connaissance des documents réglementaires (note d'information, statuts, dernier rapport annuel et bulletin trimestriel d'information) qui incluent notamment l'ensemble des risques connus liés à l'investissement envisagé. Ces risques peuvent inclure l'existence de perte importante ou total de l'investissement réalisé, selon leur nature.

Cette présentation est exclusivement destinée à votre usage interne et son contenu ne peut être divulgué à un tiers sans l'autorisation préalable d'IRBIS SOLUTIONS.